

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2018 – 468 DU 10 OCTOBRE 2018**

portant agrément de la société WEST AFRICA FATS AND OIL INDUSTRY BENIN SARL au régime "C" du Code des Investissements, pour le projet d'installation d'une unité de production d'huile de palme raffinée et ses emballages à Xwlacodji-Kpodji, commune de Cotonou, département du Littoral.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
**vu** la loi n° 90-02 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements en République du Bénin, telle que modifiée ;  
**vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;  
**vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;  
**vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;  
**vu** le décret n° 98-453 du 08 octobre 1998, modifié, fixant les modalités d'application de la loi n° 90-02 du 09 mai 1990 portant Code des investissements, telle que modifiée ;  
**vu** le décret n° 2014-547 du 12 septembre 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations du Bénin, tel que modifié par les décrets n° 2016-167 du 25 mars 2016 et n° 2018-036 du 31 janvier 2018 ;  
**sur** proposition conjointe du Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement, du Ministre de l'Industrie et du Commerce, du Ministre de l'Economie et des Finances, après avis de la Cellule d'Appui au Comité Interministériel de Promotion des Investissements (CA-CIPI), en sa séance du mardi 03 juillet 2018 entériné par le Comité Interministériel de Promotion des Investissements (CIPI),  
**le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 10 octobre 2018,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

La société WEST AFRICA FATS AND OIL INDUSTRY BENIN SARL est agréée au régime "C" du Code des Investissements, pour son projet d'installation d'une unité de production d'huile de palme raffinée et ses emballages à Xwlacodji-Kpodji, commune de Cotonou, département du Littoral, pour :

- une période de trente (30) mois, au cours de laquelle, la société WEST AFRICA FATS AND OIL INDUSTRY BENIN SARL doit pouvoir réaliser son programme d'investissement agréé ;
- une période de cinq (05) ans pour l'exploitation.

## Article 2

L'activité, pour laquelle le régime "C" est octroyé, se rapporte exclusivement à la production de l'huile de palme raffinée et ses emballages à Xwladodji-Kpodji, commune de Cotonou, département du Littoral.

## Article 3

Les éléments à exonérer sont :

### ❖ Matériels de fabrication, autres équipements et pièces de rechange

Désignations	Quantité	Provenance et origine	Durée de vie	Année d'utilisation	Source d'énergie
<b>Entrepôt et Bureaux</b>					
Tanks industriels de 1.500 Litres	4	Benin	10 ans	0	-
Tanks industriels de 2.500 Litres	3	Benin	10 ans	0	-
Station de pompage	1	Benin	10 ans	0	-
Ligne terminale portuaire	1	Benin	10 ans	0	-
Pont bascule de 80Tonnes	1	Benin	10 ans	0	-
Pont Bascule	2	Benin	10 ans	0	-
Structures métalliques d'un entrepôt industriel Immeuble A 5000 m <sup>2</sup>	3	Europe/Asie	10 ans	0	-
Structures métalliques d'un entrepôt industriel immeuble B de 4000 m <sup>2</sup>	2	Europe/Asie	10 ans	0	-
Structures métalliques d'un entrepôt devant abriter l'unité de fractionnement	1	Europe/Asie	10 ans	0	-
Structures métalliques d'un entrepôt devant abriter l'unité de raffinage	1	Europe/Asie	10 ans	0	-
<b>Equipement de l'unité robotisée de production de bidons</b>					
Robots souffleurs de production de bidons (25 litres)	10	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Robots souffleurs de production de bidons (20 Litres)	5	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique

Autres Robots souffleurs pour la production d'emballages	1	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Autres Robots souffleurs pour la production d'emballages	1	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Chaine de production d'emballages	1	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Compresseurs à air	3	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Refrigerateurs d'eau	11	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Mixeurs mélangeurs industriels	5	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Broyeurs industriels pour recyclage de bidons malformés	5	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Armoires d'alimentation électrique TGBT avec disjoncteur, contacteur et relais.	5	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Equipements de contrôle qualité	2	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
<b>Conditionnement et enrichissement</b>					
Imprimante de numéros de lot pour le tracking des produits (Batch Numbers)	5	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Etiqueteuses automatiques	5	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Réseau de convoyeurs en inox	1 ens	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Chaine de conditionnement automatique (remplisseuse) de bidons de 25 litres et 20 litres	3	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Doseuse en vitamine A	6	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Résine industrielle à usage agro-alimentaire	1 ens	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
<b>Raffinerie et fractionnement</b>					
Equipements pour une raffinerie moderne de 400Tonnes/Jour	1	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Ensembles composants ou équipement d'une unité de fractionnement de 400Tonnes/Jour	1	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Lot d'auxiliaires et d'accessoires de câblages, raccords, vannes, valves, isolations et divers rentrant dans le montage de la raffinerie et de l'unité de fractionnement	1	Europe/Asie	10 ans	0	
Lot de pièces de rechange	1	Europe/Asie	10 ans	0	-
<b>Complexe de stockage</b>					
Structure d'un tank de stockage chauffant de 5000 TM	4	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Structure d'un tank de stockage chauffant de 1000 TM	2	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique

Structure d'un tank de stockage chauffant de 300 TM pour les PFAD	2	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Structure d'un tank de stockage avec chauffage à la vapeur intégré de 500 MT pour la stéarine	2	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
<b>Station de pompage</b>					
Pompe de 400 TM/H	2	Europe/Asie	10 ans	0	-
Pompe 50 TM/H pour les tanks	7	Europe/Asie	10 ans	0	-
Pompe 30 MT/H	3	Europe/Asie	10 ans	0	-
<b>Pipeline</b>					
Ensemble de tuyauteries de connexion inter tank	1	Europe/Asie	10 ans	0	-
Ensemble circuit d'interconnexion entre les équipements pour le raffinage	1	Europe/Asie	10 ans	0	-
<b>Unité de chauffage</b>					
Chaudière équipée d'un brûleur à gasoil	2	Europe/Asie	10 ans	0	-
Station de traitement d'eau pour la chaudière	1	Europe/Asie	10 ans	0	-
Réseaux de serpentins vapeur pour le réchauffage des divers tanks	1	Europe/Asie	10 ans	0	-
Armoires d'alimentation électrique TGBT avec disjoncteur, contacteur et relais de 400 A	2	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Réseaux de câbles à résistances chauffantes	1	Europe/Asie	10 ans	0	-
Diverses pièces de rechange	1	Europe/Asie	10 ans	0	-
<b>Installation électrique</b>					
Poste d'alimentation électrique équipé de deux transformateurs MT/BT de 800 kva chacun : soit 1600 KVA installée	3	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Groupes électrogènes de 750 KVA	4	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Système d'alimentations électriques sans interruption (UPS) de 400 KVA	5	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Groupes électrogènes à démarrage automatique de 1200 KVA avec inverseur automatique	2	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Ensemble de câbles de raccordement des transformateurs au réseau moyenne tension de la CEB	1 ens	Europe/Asie	10 ans	0	-

Ensemble de câble en Inox pour le réseau du transformateur	1 ens	Europe/Asie	10 ans	0	-
<b>Sécurité et circuit incendie</b>					
Système de détection automatique d'incendie réseaux incendie		Europe/Asie	10 ans	0	
	1 ens	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique
Equipement de lutte contre incendie réseaux incendie (extincteurs RIA et circuit d'eau haute pression)	1 ens	Europe/Asie	10 ans	0	-
Système de caméras de vidéo surveillance	1 ens	Europe/Asie	10 ans	0	Electrique

### ❖ Matériel roulant

Désignations	Qté	Provenance et origine	Durée de vie	Année d'utilisation	Source d'énergie
Plateforme de levage industrielle de capacité 3 tonnes et hauteur 7 m	2	Europe/Asie	5 ans	0	Gasoil/Essence
Chariots élévateurs	5	Europe/Asie	5 ans	0	Gasoil/Essence
Porte conteneur	20	Europe/Asie	5 ans	0	Gasoil/Essence
Conteneur vide	20	Europe/Asie	5 ans	0	-
Pick-up TOYOTA double cabine	4	Europe/Asie	5 ans	0	Gasoil/Essence
Grue (15T, 25T et 45T)	3	Europe/Asie	5 ans	0	Gasoil/Essence
Compresseur mobile (5,8 et 10 Bar)	3	Europe/Asie	5 ans	0	Gasoil/Essence

#### Article 4

Les avantages accordés sont :

1. Pendant la période de réalisation des investissements, exonération des droits et taxes perçus à l'entrée, à l'exception de la Taxe de Voirie, de la Taxe de Statistique, du Timbre Douanier, du Prélèvement Communautaire et du Prélèvement Communautaire de Solidarité sur tous les éléments cités à l'article 3 ci-dessus et sur les pièces de rechange spécifiques aux équipements importés, dans la limite d'un montant égal à 15% de la valeur CAF des équipements.
2. Pendant la période d'exploitation :
  - exonération de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour une durée de cinq (05) ans à préciser dans l'arrêté conjoint du Ministre d'Etat chargé du Plan et du

Développement et du Ministre de l'Industrie et du Commerce constatant la fin de la réalisation du programme d'investissement ;

- exonération de la patente pour une durée de cinq (05) ans ;
- stabilisation fiscale en ce qui concerne le taux et le mode de détermination de l'assiette de l'Impôt sur les Sociétés (IS).

#### **Article 5**

Les emballages importés par la société WEST AFRICA FATS AND OIL INDUSTRY BENIN SARL, dans le cadre du bénéfice du Code des Investissements, sont soumis au régime de droit commun, donc passibles des droits et taxes en vigueur.

Toutefois, la société WEST AFRICA FATS AND OIL INDUSTRY BENIN SARL bénéficie d'une restitution desdits droits et taxes (DRAWBACK), conformément aux dispositions du Code des Douanes sur les matières premières et emballages importés entrant dans la production de l'huile de palme, exportés et sous réserve du respect de la réglementation en vigueur en la matière.

#### **Article 6**

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 90-02 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, la société WEST AFRICA FATS AND OIL INDUSTRY BENIN SARL bénéficie d'une exonération des droits et taxes perçus à l'entrée, à l'exception de la Taxe de Voirie, de la Taxe de Statistique, du Timbre Douanier, du Prélèvement Communautaire et du Prélèvement Communautaire de Solidarité sur les lubrifiants, le gas-oil et le fuel-oil, utilisés comme matières consommables.

#### **Article 7**

Pendant la période d'agrément et conformément aux dispositions des articles 33, 34 nouveau et 36 du Code des Investissements, la société WEST AFRICA FATS AND OIL INDUSTRY BENIN SARL est tenue de respecter les obligations incombant aux bénéficiaires d'un régime privilégié du Code des Investissements. Elle doit en particulier :

- réaliser les programmes d'investissement et d'exploitation contenus dans son dossier agréé ;
- utiliser un personnel comprenant plus de vingt (20) agents béninois et affecter, en moyenne, au moins 60% de la masse salariale aux nationaux ;
- tenir une comptabilité régulière et conforme aux dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA, relatif au droit comptable et à l'information financière des entités ;
- se conformer aux normes de qualité nationales ou internationales applicables aux produits finis ;
- sauvegarder les conditions écologiques, en particulier l'environnement ;
- poursuivre les objectifs économiques, commerciaux et sociaux du projet d'installation d'une unité de production d'huile de palme raffinée et de ses emballages, bidons, pendant au moins cinq (05) ans après l'expiration de la période d'agrément dudit projet.

## **Article 8**

Dans le cadre de ses activités, la société WEST AFRICA FATS AND OIL INDUSTRY BENIN SARL est tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection, l'amélioration et une bonne gestion de son environnement, notamment en ce qui concerne le traitement des eaux usées, des ordures et autres déchets générés par son unité.

## **Article 9**

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Code des Investissements, la société WEST AFRICA FATS AND OIL INDUSTRY BENIN SARL doit séparer les installations physiques, le personnel et la comptabilité du projet d'installation d'une unité de production d'huile de palme raffinée et de ses emballages, bidons, objet du présent décret, de ceux relatifs à toutes ses autres activités antérieures ou ultérieures.

## **Article 10**

La société WEST AFRICA FATS AND OIL INDUSTRY BENIN SARL doit se conformer aux dispositions de la loi n° 90-02 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, modifiée par la loi n° 90-33 du 24 décembre 1990 et l'ordonnance n° 2008-04 du 28 juillet 2008, modifiée par l'ordonnance n° 2008-06 du 05 novembre 2008, puis du décret n°98-453 du 08 octobre 1998 fixant les modalités d'application dudit Code.

## **Article 11**

Le règlement des litiges qui résulteraient de l'application du présent décret se fera, conformément aux dispositions des articles 73 et 74 de la loi n° 90-02 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, modifiée par la loi n° 90-33 du 24 décembre 1990 et l'ordonnance n° 2008-04 du 28 juillet 2008, modifiée par l'ordonnance n° 2008-06 du 05 novembre 2008.

## **Article 12**

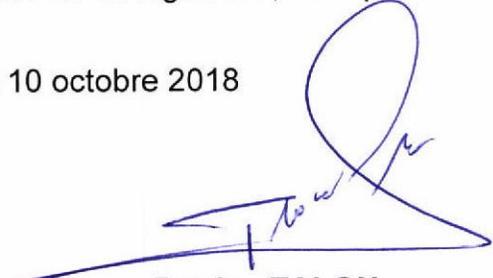
Le Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement, le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre du Travail et de la Fonction Publique, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Ministre de l'Énergie, le Ministre de l'Eau et des Mines et le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

## **Article 13**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 octobre 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre d'État, chargé du Plan  
et du Développement,



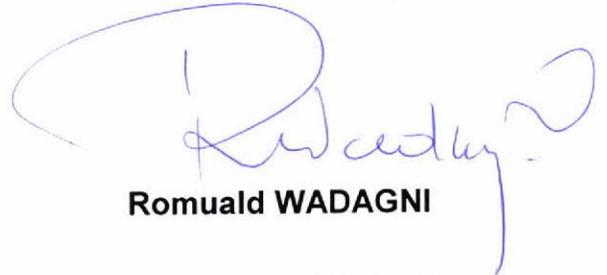
**Abdoulaye BIO TCHANE**

Le Ministre du Cadre de Vie et du  
Développement Durable,



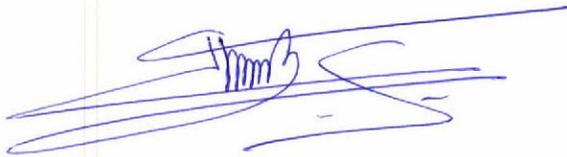
**José TONATO**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



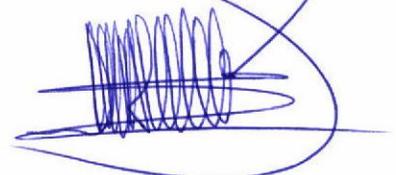
**Romuald WADAGNI**

Le Ministre du Travail et de  
la Fonction Publique,



**Adidjatou A. MATHYS**

Le Ministre de l'Industrie  
et du Commerce,



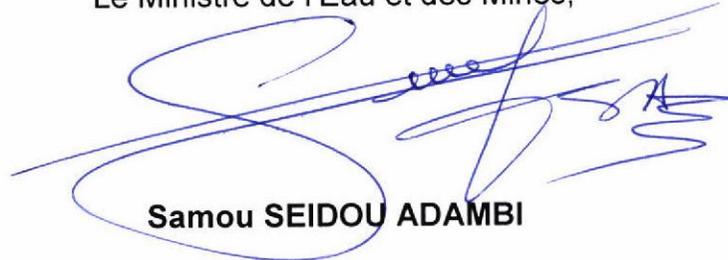
**Serge Mahouwèdo AHISSOU**

Le Ministre de l'Énergie



**Dona Jean-Claude HOUSSOU**

Le Ministre de l'Eau et des Mines,



**Samou SEIDOU ADAMBI**

**AMPLIATIONS :** PR : 6 - AN : 2 - CC : 2 - CS : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MPD : 2 - MTFP : 2 - MIC : 2 - MEM : 2 - ME : 2 - MCVDD : 2  
- MEF : 2 - AUTRES MINISTERES : 15 - SGG : 4 - JORB : 1.